

Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion et les comptes 2022 de la Commune de Denges

La commission s'est réunie les 24 et 31 mai ainsi que le 7 juin 2023 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	24.05.2023	30.05.2023	07.06.2023
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Yan Borboën			X
M. Quentin Bérard (suppléant)	X	X	
M. Alan Carleton		X	X
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X	
Mme Susan Killias	X	X	X

1 Comptes-rendus des séances

1.1 Séance du 24 mai 2023

La Commission gestion-finances a :

- étudié les mini-PV des séances de la Municipalité du 17 janvier 2022 au 19 décembre 2022
- étudié les comptes communaux 2022
- étudié le rapport de gestion 2022
- étudié les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges

et établi les questions les concernant.

1.2 Séance du 30 mai 2023

La Commission gestion-finances a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances qui a répondu aux questions adressées à la Municipalité sur les comptes et le rapport de gestion.

1.3 Séance du 7 juin 2023

Lors de cette séance, la Commission gestion-finances a étudié les pièces comptables et le livre de caisse et étudié le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2022. De plus, elle a finalisé ce rapport pour le Conseil communal.

2 Remarques en préambule

Les questions sur les mini-PV, le rapport de gestion et les comptes ainsi que les réponses de la Municipalité sont annexés au rapport et ne seront pas lus lors de la séance du Conseil.

3 Rapport de visite

Aucune visite n'a été nécessaire pour la vérification des comptes.

4 Rapport de la Commission gestion-finances

4.1 Comptabilité et livre de caisse 2022

Après avoir :

- étudié les pièces comptables et le livre de caisse
- vérifié par sondage statistique l'enregistrement de 25 écritures comptables
- étudié le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2022 comprenant les comptes de fonctionnement, le tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif, les comptes du bilan, les engagements hors bilan et l'entente intercommunale arrêté au 31 décembre 2022

La Commission a constaté ce qui suit :

- La comptabilité est régulièrement tenue avec exactitude
- Tous les documents requis ont été mis à notre disposition

4.2 Comptes communaux 2022

Les comptes de la commune bouclent avec un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 1'039'269 (2021 : 2'199'920) alors que le budget laissait prévoir une marge d'autofinancement de CHF 698'600.

L'écart budget/résultat (CHF 340'669) s'explique principalement par un maintien des charges et par des recettes fiscales aléatoires plus importantes que prévues (CHF 507'340).

La Municipalité a profité de ce résultat une fois de plus exceptionnel afin d'effectuer des amortissements budgétaires et extrabudgétaires (CHF 195'686).

Les attributions aux réserves et amortissements portent le résultat net de l'exercice à un bénéfice de CHF 51'583 (2021 : CHF 274'734). Ce montant viendra renforcer le capital de notre commune.

4.3 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 7.88mio, les charges ordinaires de fonctionnement ont augmenté de 6% comparé à 2021. Tandis que les revenus s'élèvent à CHF 8.92mio, et sont inférieurs de 8% à 2021 qui était une année exceptionnelle.

La diminution des revenus s'explique principalement par le gain comptable extraordinaire de CHF 1'095'708 que la commune avait effectué en 2021 grâce à la vente des parcelles 117 et 118.

4.4 Autofinancement, dépenses d'investissement et cash-flow

L'autofinancement est à nouveau clairement positif (CHF 1'039'269). Nous notons que la marge d'autofinancement est à un excellent niveau cette année encore étant donné que la moyenne de la marge d'autofinancement sur ces 11 dernières années (2011-2022) s'élève à CHF 514'023.

Le taux d'autofinancement par rapport aux revenus est de 12%.

4.5 Evolution de la dette

Denges n'a pas d'emprunt en cours au 31.12.2022.

4.6 Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport de révision des comptes annuels 2022 du 11 mai 2023, la société BDO a révisé les comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2022.

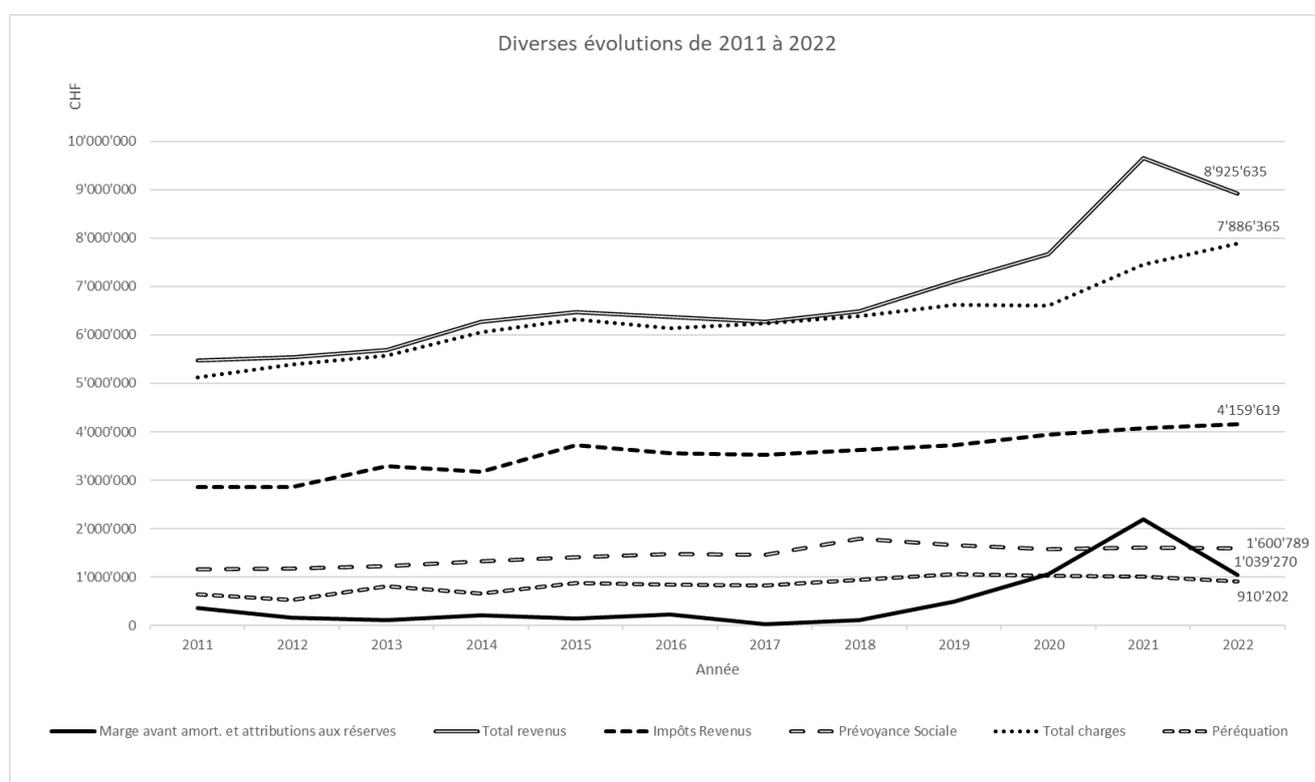
La société BDO déclare que, sur la base d'un examen succinct, ils n'ont pas relevé de faits qui laissent penser que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022, ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

4.7 Rétrospectives

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2011 à 2022 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la commune durant cette période.

Il en ressort que durant cette période :

- Le total des revenus a augmenté de CHF 3.45mio, passant à CHF 8.92mio soit une augmentation des recettes de 63%.
- Le total des charges a augmenté de CHF 2.77mio, passant à CHF 7.89mio soit une augmentation des dépenses de 54%.
- Le total de l'impôt sur revenu et fortune a également augmenté de CHF 1.31mio, passant à CHF 4.16mio soit une augmentation des impôts de 46%.
- La marge avant amortissement (autofinancement) a quant à elle presque doublé (190%) passant de CHF 0.36mio à CHF 1.04mio.



Il est à noter que la marge avant amortissement est directement liée aux charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux. Ainsi par exemple, entre 2011 et 2022, la prévoyance sociale cantonale a augmenté de CHF 438'776, passant à CHF 1.60mio soit une augmentation de 38%.

La péréquation cantonale passe de CHF 638'640 en 2011 à CHF 910'202 en 2022. Il est intéressant de constater que Denges participe positivement à la péréquation cantonale depuis 13 années consécutives.

La Commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit ces dépenses et n'a malheureusement pas moyen de les maîtriser. La Commission gestion-finances a évalué les charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux à environ 65% de la totalité des charges de la commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

4.8 Perspectives et autres éléments

La Commission gestion-finances souligne qu'une nouvelle fois 2022 est une excellente cuvée. La Commune a pu augmenter de CHF 600'000 sa réserve pour des investissements futurs passant ainsi la réserve totale à CHF 1'251'250.

De plus, nous notons également que la commune n'a toujours pas de dettes et que les disponibilités (Caisse et comptes bancaires) atteignent les CHF 3.9mio en forte augmentation depuis 2019 (+CHF 2.3mio).

Cet excellent résultat 2022 permet de voir les investissements futurs de façon sereine, mais le Conseil communal devra continuer à garder les dépenses de la commune sous contrôle.

5 Remerciements

La Commission tient à remercier la Municipalité, et spécialement Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances de sa pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes données aux questions des commissaires.

Nous avons particulièrement apprécié la qualité du rapport de gestion. Les informations sont complètes et claires. Nous félicitons la Municipalité pour l'investissement continu qu'elle porte à ce rapport.

6 Conclusions

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal de Denges :

- d'accepter le rapport de gestion et les comptes de l'année 2022 tels que présentés par la Municipalité ; et
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission gestion-finances pour leurs mandats.

Denges, le 7 juin 2023

Pour la commission :

Présidente

Annexe :

- Questions et réponses concernant le rapport de gestion et les comptes